RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 05294
Numéro SIREN : 652 014 051
Nom ou dénomination : CARREFOUR

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2015 sous le numéro de dépôt 28719

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
- 7 SEP. 2015
DEPOT N° 28719

CARREFOUR
Société Anonyme au capital de 1 837 284 772,50 euros
Siège social 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 JUIN 2015

Le jeudi 11 juin deux mille quinze, à 8.30 heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, à Paris (75001), sur convocation de leur Président.

(...)

Le Président constate que le Conseil d'Administration, réunissant plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

(...)

7 Délégation de pouvoirs au Président-Directeur Général aux fins de procéder à l'augmentation du capital social en vue du paiement du dividende en actions nouvelles de la Société

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société du 11 juin 2015, de sa troisième résolution, donnant tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'Administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, d'en préciser les modalités d'application et d'exécution, de constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la troisième résolution et d'apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire, les membres du Conseil décident à l'unanimité de faire usage de cette délégation et de subdéléguer au Président du Conseil d'Administration, le pouvoir de mettre en œuvre ladite délégation.

(...)

Extrait certifié conforme
Jérôme BEDIER
Directeur Général Délégué

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28719 en date du 07/09/2015

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 1 837 284 772,50 euros
Siège social : 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2015

Le jeudi 11 juin deux mille quinze, à neuf heures trente, à Paris (75001), 99 rue de Rivoli – au Carrousel du Louvre, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Georges Plassat déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Monsieur Grégory Sciacca, représentant la société Cervinia Europe et Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Franck Tassan est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 22 mai 2015 et suite aux avis publiés par les soins du Conseil d'Administration dans les BALO du 6 mai 2015 (avis de réunion) et 27 mai 2015 (avis de convocation), et la Loi du 27 mai 2015.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

(...)

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28719 en date du 07/09/2015

Treizième résolution *(Nomination de Monsieur Philippe Houzé en qualité d'Administrateur).* L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Monsieur Philippe Houzé en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 476 572 960 voix pour, 67 989 838 voix contre et 494 015 abstentions.

Quatorzième résolution *(Nomination de Madame Patricia Lemoine en qualité d'Administrateur).* L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme Madame Patricia Lemoine en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 440 571 067 voix pour, 104 016 730 voix contre et 469 016 abstentions.

(...)

Dix-septième résolution *(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire KPMG SA et nomination du Commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL).* L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes titulaire KPMG SA et nomme le Commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL en remplacement de Monsieur Bernard PEROT, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 489 927 814 voix pour, 54 666 235 voix contre et 462 764 abstentions.

(...)

Extrait certifié conforme
Jérôme BEDIER
Secrétaire Général

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 1 837 284 772,50 euros
Siège social : 33, avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 11 JUIN 2015

Le jeudi 11 juin deux mille quinze, à neuf heures trente, à Paris (75001), 99 rue de Rivoli– au Carrousel du Louvre, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Georges Plassat déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Monsieur Grégory Sciacca, représentant la société Cervinia Europe et Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa , les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Franck Tassan est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 22 mai 2015 et suite aux avis publiés par les soins du Conseil d'Administration dans les BALO du 6 mai 2015 (avis de réunion) et 27 mai 2015 (avis de convocation), et la Loi du 27 mai 2015.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

(...)

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28719 en date du 07/09/2015

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat – Fixation du dividende –
Option pour le paiement du dividende en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 qui s'élève à 4 440 248 624,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 440 248 624,63 €
Affectation à la réserve légale	-2 732 429,25 €
Report à nouveau antérieur	1 360 591 829,07 €
Soit bénéfice distribuable	5 798 108 024,45 €
Dividendes 2014	499 741 458,12 €
Prélevé sur	
Bénéfice distribuable à hauteur de	499 741 458,12 €
Solde du report à nouveau	5 298 366 566,33 €

Le montant du report à nouveau post affectation du résultat de l'exercice 2013 a été augmenté des dividendes 2013 non versés aux actions auto-détenues.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 499 741 458,12 euros qui représente un dividende de 0,68 euro par action avant prélèvements sociaux et prélèvement obligatoire non libératoire de 21% prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article L.232-18 du Code de commerce et à l'article 26 des statuts, constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende :

- en numéraire, ou
- en actions nouvelles de la Société.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises à un prix égal à 95% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la présente résolution et arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er janvier 2015 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital social de la Société.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 17 juin 2015 et le 7 juillet 2015 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire, Société Générale, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Pour les actionnaires qui n'auront pas exercé leurs options d'ici le 7 juillet 2015, le dividende sera payé uniquement en espèces.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé en espèces le 17 juillet 2015 après l'expiration de la période d'option. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président du Conseil d'Administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Il est rappelé, conformément à la Loi, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	**Dividendes bruts distribués**	**Revenus éligibles à l'abattement de 40%**	**Revenus non éligibles à l'abattement de 40%**
2011	0,52 €	0,52 €	-
2012	0,58 €	0,58 €	-
2013	0,62 €	0,62 €	-

En 2011, le résultat distribué présenté dans ce tableau n'intègre pas la distribution d'actions Dia sous forme de dividende en nature le 5 juillet 2011, soit 2 310 millions d'euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 542 163 070 voix pour, 2 459 420 voix contre et 434 323 abstentions.

(...)

Extrait certifié conforme
Jérôme BEDIER
Secrétaire Général